

# LE « SCHILD EN VRIEND » FISCAL

---

*Le 17 octobre, le gouvernement fédéral adoptait le principe d'une « autonomie fiscale » pour les Régions. Celles-ci disposeront désormais d'une marge de décision sur la perception de l'impôt des personnes physiques. À partir d'un montant calculé sur une base fédérale, la contribution directe pourra varier selon les Régions, dans une fourchette de plus ou moins 6,5 %.*

*Dans son principe, l'autonomie fiscale semble découler naturellement de la conception fédérale du pays. À tel point qu'on se demande pourquoi son application, encore modeste aujourd'hui, intervient si tard. Si on les conçoit comme distinctes, il apparaît logique en effet que chaque entité prélève, dans sa juridiction et selon ses critères et ses besoins, les moyens nécessaires à l'exercice qu'elle estime judicieux de ses compétences. À partir de quoi des mécanismes de solidarité peuvent être conçus.*

*Mais l'accord arc-en-ciel apparaît contestable au regard d'une telle épure, que la tradition communale respecte mieux. Dans sa formulation même, se révèle en effet une confusion entre autonomie et différenciation fiscale. C'est à cette dernière, et à elle seule, que l'on a fait droit. Sinon, la logique eût voulu que l'on distinguât l'impôt régional de la contribution payée par tous les Belges pour le financement des compétences fédérales.*

## LE DÉSIR DE DISCRIMINATION

*La conformité du système au principe aurait donc également été le gage de sa lisibilité. Elle a été sacrifiée. Est-ce seulement parce qu'elle eût entraîné une réforme radicale, donc plus lourde? Ce n'est pas sûr, car la complexité a rarement fait reculer nos autorités politiques lorsqu'il s'agit d'élaborer des compromis. Il vaut mieux partir d'un constat : le dispositif « différentiel » qui sera mis en place satisfait la demande que les Flamands du gouvernement jugeaient prioritaire, tout en ménageant les intérêts des francophones.*

*On comprend mieux cette demande flamande en se tenant à une lecture littérale de l'accord : les Flamands se verront collectivement accorder une réduction proportionnelle d'impôt fédéral dont les autres Belges ne pourront effectivement pas bénéficier. Ce bonus sera évidemment pris en charge par la seule Région qui sera en mesure de l'accorder. L'urgence de la classe politique du nord du pays n'est donc pas l'autonomie fiscale au sens strict, qui lui eût permis d'opérer des choix politiques, économiques ou sociaux spécifiques, mais bien la redistribution d'une sorte de dividende de citoyenneté flamande. Après avoir tenté de réaliser cet objectif par une défédéralisation de la sécurité sociale, il a fallu se rabattre sur le système fiscal pour pourvoir à cet avantage.*

*Flatter le désir de tout citoyen de payer moins d'impôts, c'est un poncif qui, paradoxalement, plaît même à ceux qui en paient le moins ; combiner une telle diminution avec la dimension régionale permet de valoriser une revendication d'appartenance fière.*

*Le caractère spectaculaire donné à une rigueur nouvelle dans l'application du droit d'asile relève de cette même logique de la discrimination. Faute de pouvoir afficher une méfiance officielle à l'égard des étrangers « légaux », qui satisferait les électeurs du Blok, on reporte démagogiquement cette sévérité plus loin, sans le moindre souci réel d'efficacité (souvenons-nous de l'expulsion des Tziganes). Vu les tensions sur le marché du travail en Flandre, on s'en garderait bien, du reste : la question n'y est donc plus celle de l'immigration, mais celle des droits sociaux et politiques des étrangers, qu'il s'agit de gérer au plus juste...*

## L'ÉPUISEMENT DU MOUVEMENT FLAMAND

*Qui est responsable de cette mutation du nationalisme flamand en différencialisme fiscal? L'ambition du mouvement flamand, aujourd'hui portée par l'ensemble des élites, est victime de ses succès éco-*

*nomiques qui, paradoxalement, exacerbent les inégalités sociales, les rendant moins acceptables. L'urgence est donc de resserrer les rangs flamands, tout en coupant l'herbe sous le pied à ses intégristes par une gratification obtenue par des moyens légaux.*

*Les partis flamands sont piégés dans un cadre de pensée borné par deux limites : celle d'une façade démocratique et celle d'un marketing politique selon lequel il faut toujours un peu donner raison à l'électeur, même quand il se trompe. Dès lors la question est : comment rencontrer le désir de discrimination exprimé par le vote pour le Vlaams Blok d'une façon politiquement correcte ? Tout en prétendant ainsi le doubler sur son terrain, on conforte et on légitime les attentes dont il est investi.*

*Mais la responsabilité des francophones est tout aussi évidente. Coincés dans une logique conservatrice de survie, Wallons et Bruxellois francophones n'ont pas d'argument de principe à opposer à une autonomie flamande, qu'ils entendent néanmoins brider parce qu'elle met à mal leurs intérêts à court terme. Aussi bien le blocage francophone ne peut-il céder qu'en période de croissance. Car seuls des moyens nouveaux attribués aux Communautés, même inégalement répartis entre elles, permettent de sortir d'un jeu à somme nulle où ce qui est pris par l'un doit nécessairement être enlevé à l'autre.*

*Quoi qu'il en soit, le différencialisme fiscal sur lequel débouche le compromis est inacceptable au plan du principe. Au lieu d'aligner le système d'imposition sur la stratification fédérale des appartenances territoriales ou culturelles (communale, provinciale, régionale ou communautaire), on crée des citoyens belges à plusieurs vitesses, avec des plus et des moins. Autrement dit, on n'en est plus seulement à admettre que la citoyenneté belge soit progressivement vidée de son contenu d'égalité et de solidarité au profit d'une théorie flamande du juste retour. On en est à ceci : le système belge (ce qu'il en reste) sert d'expédient à une classe politique aux abois pour établir une discrimination qui flatte la Flandre sans trop abimer les intérêts de ceux qui sont censés bénéficier de ses rentes.*

*De part et d'autre de la frontière linguistique, on tient un double discours sur l'avenir du fédéralisme en Belgique. Le monde politique flamand veut pousser plus loin l'autonomie fédérale sans renoncer aux avantages que lui confère le gouvernement de la vitrine belge, ni aux droits sur Bruxelles qui dérivent de l'existence de la Belgique. Du côté francophone, un monde politique sans illusions exploite cette ambiguïté pour sauver, avec quelques milliards, du bois de rallonge pour un avenir précaire. On se félicite du « bon climat » communautaire qui maintient les braves gens dans la vision belge d'une his-*

*toire à reculons. Cette ambiguïté entre dans les vues du Vlaams Blok : la demi-mesure des 6,5 % ouvre des horizons plus radicaux à son Eigen volk eerst en Flandre.*

*La Belgique n'est plus qu'une statue à laquelle les francophones prétendent encore rendre un culte, mais seulement le culte qui est nécessaire pour en escompter quelques liards au Mont-de-piété dès que le besoin s'en fait sentir. Derrière le comptoir, le boutiquier flamand, qui les a vus venir de loin, fait le difficile et méprise cette vieillerie, mais se réjouit de son effet dans sa vitrine. Car les chalands se plaisent à trouver quelque chose d'encore désirable dans ses pauvres charmes décatés.*

*Théo Hachez*